



# RÉPUBLIQUE DU CONGO (BRAZZAVILLE)

## POINT DE VUE DES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#HLPF2018



### LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement de la République du Congo (Brazzaville) prévoit d'intégrer les ODD dans son programme national de développement pour 2018-2022, encore à l'état de projet. Le gouvernement a décidé de se concentrer sur 14 des 17 ODD (1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16), y compris tous les ODD prioritaires pour les syndicats.

Le ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale supervise l'intégration du Programme à l'horizon 2030 dans le programme national et veille à la mise en œuvre des ODD. Il est également responsable de la gestion des relations avec le PNUD en sa qualité de partenaire clé. Étant donné qu'un cadre d'évaluation des indicateurs des ODD n'a pas encore été élaboré, les politiques

publiques ou les ressources supplémentaires nécessaires à leur mise en œuvre n'ont pas encore été annoncées.

Quand bien même le gouvernement a organisé un atelier consacré à la sélection des ODD prioritaires, en consultation avec des représentants de la société civile et du secteur privé, les syndicats n'ont pas été invités à y participer. De surcroît, jusqu'à présent, les représentants syndicaux n'ont eu qu'un accès limité aux informations relatives au processus des ODD de la part du gouvernement, alors même qu'ils ont soumis un rapport. Malgré l'existence d'un Comité national pour le dialogue social, les ODD ou leur incidence sur les relations de travail n'ont pas encore fait l'objet de discussions dans le cadre de ce forum.

#### TRANSPARENCE



Accès irrégulier à des informations limitées

#### CONSULTATION



Consultation informelle ou ad hoc

#### DIALOGUE SOCIAL



Pas de participation des partenaires sociaux à la définition et à la mise en œuvre du plan ODD national



## LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

De nombreux défis restent à relever pour atteindre les ODD en République du Congo (Brazzaville).

En 2011, 36,9 % de la population du Congo-Brazzaville vivait en dessous du seuil international de pauvreté et 16,7 % des travailleurs vivaient sous le seuil international de pauvreté en 2016, ce qui indique que **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté pour tous)** est loin d'être atteint. Et ce, en dépit de la forte croissance économique du pays au cours des dernières années, qui ne s'est pas traduite par une réduction sensible de la pauvreté. En outre, les indicateurs de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale adaptés au contexte national)** montrent qu'en 2011, seulement 2,8 % du PIB a été consacré aux systèmes de protection sociale, couvrant seulement 22,1 % de la population.

Bien qu'aucune donnée officielle ne soit disponible sur les indicateurs relatifs à **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, les syndicats avertissent que le travail domestique non rémunéré est majoritairement exécuté par des femmes. En ce qui concerne **l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)**, des défis demeurent par rapport à l'accès des femmes à l'éducation, avec seulement 45 % des femmes et des filles du Congo-Brazzaville ayant eu accès à une quelconque forme de scolarisation secondaire en 2015.

**L'objectif 8.3 (favoriser les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel)** est préoccupant étant donné que 77 % de l'économie est considérée comme informelle ; les estimations de 2005 indiquaient en outre que cette année-là, 75,1 % des emplois étaient précaires. Autre fait inquiétant : le taux de chômage le plus élevé concerne les jeunes ayant une formation universitaire ou technique. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes diplômées, dont le taux de chômage s'élevait à 10,8 % (contre 9,4 % pour les hommes) dans les zones urbaines. Cette constatation témoigne d'un obstacle à la réalisation de **l'objectif 8.5 (parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes)** et suggère la

nécessité d'investir dans la qualité du capital humain. Les indicateurs NEET pour **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevaient à 26,5 % des jeunes (15-24 ans) en 2015. De plus, les indicateurs de **l'objectif 8.7 (éliminer les pires formes de travail des enfants)** révèlent que 20 % des enfants avaient travaillé en 2011 – probablement en raison du nombre élevé d'enfants déplacés depuis la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine, ainsi que des enfants rendus orphelins par les conflits ou l'épidémie de VIH/SIDA. **L'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** est menacé par la baisse des taux de syndicalisation qui ont découlé des nombreuses violations des droits syndicaux, en particulier dans le secteur privé.

Des progrès restent à faire pour que le Congo-Brazzaville atteigne **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, car en 2011, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10 % des revenus les plus élevés représentait 37,9 % du PIB total, tandis que les personnes gagnant les 20 % des revenus les moins élevés représentaient 4,2 % du PIB.

Le Congo (Brazzaville) s'est engagé à atteindre **l'objectif 13.2 (intégrer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)** en raison de sa vulnérabilité particulière aux conséquences du changement climatique, et ce, malgré le fait qu'elle n'émet elle-même que 1,1 tonne de dioxyde de carbone par personne et par an. La vulnérabilité du pays est aggravée par de multiples contraintes biophysiques qui entravent sa capacité d'adaptation aux changements climatiques et ralentissent son processus de développement. Il est regrettable qu'aucun dialogue n'ait encore été engagé avec les partenaires sociaux, en particulier les syndicats, pour discuter des effets du changement climatique sur l'emploi.

Le pays est sur le bon chemin pour atteindre les indicateurs fixés par **l'objectif 16.3 (promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité)** dans la mesure où chaque département administratif de la République du Congo (Brazzaville) dispose d'un tribunal du travail.

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

### RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

La COSYLAC appelle le gouvernement de la République du Congo (Brazzaville) à :

- Investir dans le renforcement des capacités de la population active;
- Améliorer la qualité de l'éducation afin de répondre efficacement aux besoins des secteurs professionnels connaissant la croissance la plus rapide;
- Veiller à ce que les syndicats participent activement aux activités gouvernementales et autres activités de la société civile relatives aux ODD.



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.